EDUQ
8870733

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

ARTS PLASTIQUES
SECOND CYCLE DU PRIMAIRE

VERSION PRÉLIMINAIRE
SEPTEMBRE 1988

Québec

Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 6970733
Centre d'intérêt: 811

Définition du domaine : arts plastiques, second cycle du primaire / Direction générale des programmes, Direction de la formation générale. -- Version prélim. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1988.
7 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes)

Code: 16-2510-14 ; 8809-594.

ISBN 2-550-14482-1

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale

---

Descripteur(s): Arts plastiques * Méthode d'évaluation * Elaboration d'instruments * Guide * Primaire (Ordre d'enseignement)

Cette définition du domaine sert, pour des fins d'évaluation sommative, à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'Arts plastiques au second cycle du primaire. Elle a été préparée avec l'intention d'assurer une concordance entre ce programme d'études et tout instrument de mesure s'y rattachant. La définition du domaine est structurée de la façon suivante: 1. synthèse du programme d'études; 2. organisation des éléments représentatifs du programme d'études pour fin d'évaluation sommative; 3. énumération des règles à respecter lors de la préparation d'un instrument d'évaluation. Cette définition du domaine constitue donc la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure en évaluation sommative. Les principales étapes subséquentes sont: la spécification de l'épreuve, la spécification des items, la rédaction des items et de la clé de correction.

Type de document: d

EDUQ
8870733

DÉFINITION DU DOMAINE

ARTS PLASTIQUES
SECOND CYCLE DU PRIMAIRE

VERSION PRÉLIMINAIRE
SEPTEMBRE 1988

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1988

ISBN 2-550-14482-1

Dépôt légal — troisième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

INTRODUCTION

Cette définition du domaine sert, pour des fins d'évaluation sommative, à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'Arts plastiques au second cycle du primaire. Elle présente donc un portrait global du programme et, en aucun temps, elle ne doit le remplacer. Elle a été préparée avec l'intention d'assurer une concordance entre ce programme d'études et tout instrument de mesure s'y rattachant.

Cette définition du domaine est structurée de la façon suivante:

1) synthèse du programme d'études;
2) organisation des éléments représentatifs du programme d'études pour fin d'évaluation sommative;
3) énumération des règles à respecter lors de la préparation d'un instrument d'évaluation.

Après le programme d'études et le guide pédagogique, cette définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure en évaluation sommative. Les principales étapes subséquentes sont les suivantes: la spécification de l'épreuve, la spécification des items et la rédaction des items et de la clé de correction.

CHAPITRE 1: SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

La synthèse du programme d'études est faite à partir des éléments suivants: les orientations, les connaissances et les habiletés. Ce chapitre présente une synthèse de chacun de ces éléments.

1.1 Synthèse des orientations

Il convient tout d'abord de rappeler quelques fondements philosophiques et pédagogiques auxquels se rattache la structure des objectifs du programme. En effet, une approche globale et intuitive caractérise la pédagogie proposée pour l'enseignement des arts plastiques.

Les arts plastiques constituent une discipline spécifique qui amène l'individu à représenter, à exprimer et à symboliser pour lui-même et pour les autres ce qu'il est et ce qu'il connaît intuitivement de l'être et du monde. Dans ce contexte, l'élève développe ses connaissances, ses capacités ainsi que son intérêt pour les arts plastiques dans une démarche qui lui permet d'évoluer au rythme qui lui est propre et en rapport avec son développement physique et mental.

La pédagogie est axée sur une démarche authentique vers la connaissance. Cette démarche met l'emphase sur la réponse de l'élève à tout problème posé, laquelle réponse est individualisée et en rapport avec son vécu et son expérience. L'objectif global du programme précise:

> "Amener l'enfant à faire et à voir son image à chaque étape de son évolution graphique pour acquérir une connaissance intuitive* de lui-même et de son environnement."

---

* Connaissance qui révèle ce que sont les êtres et les objets en eux-mêmes.

1.2 Synthèse des connaissances

Les connaissances sont présentées à l'aide de différents paramètres intégrateurs et des éléments correspondants.

PARAMÈTRES INTÉGRATEURS	ÉLÉMENTS CORRESPONDANTS
. Thème*	. l'être . le monde . le temps
. Langage plastique	
- Vocabulaire plastique	. la ligne . la couleur . la forme . le volume . la texture
- Organisation de l'espace à deux et à trois dimensions	. l'énumération . la juxtaposition . la superposition . l'utilisation de différents plans
- Composition de l'espace	. le rythme . l'équilibre . le mouvement . la dominante
. Gestes et techniques	
- À deux dimensions	. le dessin . la peinture . le collage . la gravure . l'impression
- À trois dimensions	. le modelage . le façonnage . l'assemblage . la sculpture

* Dans la structure du programme, le thème fait partie des éléments du langage plastique. Toutefois, compte tenu de son importance, nous le considérons ici comme paramètre intégrateur puisqu'il constitue l'élément clé de la représentation, de l'expression et de la symbolisation de l'idée dans l'image.

1.3 Synthèse des habiletés

Chaque habileté est définie à partir d'une réalité du programme d'études. À chacune d'elles correspond une liste de manifestations.

HABILETÉS	DÉFINITIONS	MANIFESTATIONS*
Synthétiser (faire)	Transformer la matière de façon personnelle, au moyen du geste dans une technique déterminée, à partir d'un thème et à l'aide du langage plastique	Utiliser, exploiter, réaliser / disposer, agencer, ordonner, composer / représenter, exprimer, symboliser
Identifier (voir)	Raconter son image, l'image de ses pairs et les oeuvres d'art	Repérer, discriminer, distinguer, différencier / dégager, associer, situer / parler, communiquer, expliciter, nommer

* À titre indicatif.

CHAPITRE 2: ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES POUR FIN D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Pour les fins de l'évaluation sommative, nous rappelons que les éléments suivants feront l'objet de mesure: les connaissances (paramètres intégrateurs) et les habiletés. Dans le tableau qui suit, chaque regroupement d'un paramètre intégrateur et d'une habileté s'appelle dimension et correspond à une réalité signifiante et représentative du programme d'études en arts plastiques pour fin d'évaluation sommative.

La pondération (%) des paramètres intégrateurs et des habiletés a été déterminée à partir d'une évaluation de leur importance relative dans le programme et sert d'abord et avant tout à des fins évaluatives et non à des fins d'enseignement.

TABLEAU DES DIMENSIONS

HABILETÉS \ PARAMÈTRES INTÉGRATEURS	THÈME 40%	LANGAGE PLASTIQUE 30%	GESTES ET TECHNIQUES 30%
	1	2	3
	RÉALISATION		
SYNTHÉTISER (faire) 70%	3.3 3.4	de 3.5 à 3.10	3.1 3.2
	4	5	6
	LECTURE DE L'IMAGE		
IDENTIFIER (voir) 30%	4.1 4.2		

CHAPITRE 3: ÉNUMÉRATION DES RÈGLES À RESPECTER LORS DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION

Les règles à respecter lors de la préparation d'un instrument d'évaluation découlent du programme d'études. Ce sont des caractéristiques qui permettent de cerner un contexte d'application ou de réalisation par lequel on observera les comportements recherchés. Voici certaines caractéristiques dont il faudra tenir compte lors de la rédaction de l'épreuve d'arts plastiques.

1) Toutes les dimensions du tableau feront l'objet de mesure.

2) Le thème constitue un principe directeur dans la réalisation d'une image en arts plastiques. C'est donc toujours à partir d'un thème qu'on amènera l'élève à développer ses habiletés à synthétiser (faire son image) et à identifier (voir l'image).

3) L'évaluation de l'habileté à synthétiser se fera à partir de critères préétablis par l'enseignant(e) et connus de l'élève. Le critère d'évaluation privilégié en arts plastiques et qui englobe tous les autres, c'est l'authenticité*.

4) L'objet d'évaluation de l'habileté à synthétiser sera une réalisation à partir d'une mise en situation qui favorisera l'exploitation des paramètres intégrateurs énumérés en 1.2.

5) L'épreuve se rapportant à l'habileté à synthétiser portera sur l'utilisation d'une technique à deux ou à trois dimensions.

6) L'épreuve se rapportant à l'habileté à identifier portera sur la capacité de lire l'image. Les items s'y rapportant seront donc toujours présentés à partir d'une image (la sienne ou celle de ses pairs, et obligatoirement l'oeuvre d'art).

7) L'épreuve se rapportant à l'habileté à identifier portera sur l'aspect thématique concrétisé dans l'image, le langage plastique et les gestes et techniques.

---

* L'authenticité fait appel aux "sensations (émotions, sentiments, intuitions) représentées, exprimées et symbolisées par l'auteur". Programme d'études, Art, Primaire, gouvernement du Québec, ministère de l'Education, février 1981, page 45.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-2516-14
0589-594